



GESTION
MONDIALE D'ACTIFS

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS 2022

FONDS A DE LA SUN LIFE
DU CANADA

31 DÉCEMBRE 2022

Financière 
Sun Life

émis par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1
Fonds A de la Sun Life du Canada	3
Notes des états financiers	9
Avis juridique	12

Pour demander un autre format de ce document, veuillez communiquer avec nous à servicefrancais@ci.com ou au 1 800 792-9355.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux titulaires de contrat du Fonds A de la Sun Life du Canada (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021, et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

28 avril 2023

Fonds A de la Sun Life du Canada

États financiers

États de la situation financière

aux 31 décembre

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

	2022	2021
Actif		
Actifs courants		
Placements*	51 297	60 247
Trésorerie	58	277
Rabais sur frais à recevoir	-	-
Intérêts à recevoir	-	-
Montant à recevoir pour la vente de placements	516	1 207
Montant à recevoir pour la souscription de parts	-	-
	51 871	61 731
Passif		
Passifs courants		
Découvert bancaire	-	-
Montant à payer pour l'achat de placements	4	-
Montant à payer pour le rachat de parts	522	1 213
Frais de gestion à payer	-	-
Frais d'administration à payer	-	-
Frais d'assurance à payer	-	-
	526	1 213
Actif net attribuable aux titulaires de contrat	51 345	60 518
*Placements au coût	47 817	42 548
Actif net attribuable aux titulaires de contrat, par part :		
Catégorie A	1 263,27	1 381,33

États du résultat global

pour les exercices clos les 31 décembre

(en milliers de dollars, sauf les montants par part et le nombre de parts)

	2022	2021
Revenu		
Profit (perte) net(te) sur les placements		
Distributions de revenu provenant des placements	1 272	795
Distribution de gains en capital provenant des placements	7 860	519
Profit (perte) net(te) réalisé(e) sur la vente de placements	754	1 365
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	(14 219)	11 662
Autres revenus		
Intérêts	2	-
Rabais sur frais (note 6)	-	-
	(4 331)	14 341
Charges (note 6)		
Frais de gestion	580	616
Frais d'administration	-	-
Frais d'assurance	111	117
Taxe de vente harmonisée	74	78
	765	811
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat, liée aux activités	(5 096)	13 530
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat, liée aux activités, par part :		
Catégorie A	(119,43)	294,01
Nombre moyen pondéré de parts :		
Catégorie A	42 666	46 018

Pour connaître la date de création du Fonds, veuillez consulter la note 1 des notes des états financiers.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds A de la Sun Life du Canada

États financiers

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)

	2022	2021
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à l'ouverture de l'exercice	60 518	51 272
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat, liée aux activités	(5 096)	13 530
Transactions sur parts		
Produit de l'émission de parts	422	127
Montant versé au rachat de parts	(4 499)	(4 411)
	(4 077)	(4 284)
Actif net attribuable aux titulaires de contrat à la clôture de l'exercice	51 345	60 518

Tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)

	2022	2021
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat, liée aux activités	(5 096)	13 530
Ajustements au titre des éléments suivants :		
(Profit) perte net(te) réalisé(e) sur la vente de placements	(754)	(1 365)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	14 219	(11 662)
Produit de la vente de placements	5 597	4 817
Achat de placements	(285)	(262)
Distributions hors trésorerie provenant des placements	(9 132)	(1 314)
(Augmentation) diminution des rabais sur frais à recevoir	-	-
(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir	-	-
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	-	-
Augmentation (diminution) des frais d'administration à payer	-	-
Augmentation (diminution) des frais d'assurance à payer	-	-
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	4 549	3 744
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		
Produit de l'émission de parts	422	127
Montant versé au rachat de parts	(5 190)	(3 585)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	(4 768)	(3 458)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	(219)	286
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture de l'exercice	277	(9)
Trésorerie (découvert bancaire) à la clôture de l'exercice	58	277
Informations supplémentaires :		
Intérêts reçus*	2	-
Intérêts payés*	-	-

*Les intérêts reçus ainsi que les intérêts payés sont liés aux activités d'exploitation du Fonds.
Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds A de la Sun Life du Canada

Inventaire du portefeuille

au 31 décembre 2022

Nombre de parts/d'actions ou valeur nominale	Description	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
2 148 685	Catégorie de société d'actions canadiennes sélect CI (actions I)	47 817 098	51 297 066	99,91
Total du portefeuille de placements		47 817 098	51 297 066	99,91
Autres actifs (passifs) nets			47 682	0,09
Actif net attribuable aux titulaires de contrat			51 344 748	100,00

Les 25 principaux titres du fonds sous-jacent

au 31 décembre 2022 (non audité)

Nombre de parts/d'actions ou valeur nominale	Description	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
987 628	Société Financière Manuvie	21 817 933	23 851 216
926 191	FNB Secteur financier mondial CI (parts ordinaires)	22 670 156	19 834 380
20 339	Fairfax Financial Holdings Ltd.	11 256 830	16 313 302
210 123	Canadian Natural Resources Ltd.	8 155 477	15 799 148
525 419	Cenovus Energy Inc.	7 515 726	13 802 757
255 859	Enbridge Inc.	12 265 453	13 540 058
195 095	Banque de Nouvelle-Écosse (La)	13 663 660	12 942 602
104 740	Banque de Montréal	11 534 455	12 847 408
232 169	Ressources Teck Limitée, catégorie B	6 619 206	11 880 088
268 866	Suncor Énergie Inc.	9 429 436	11 547 795
204 071	Wheaton Precious Metals Corp.	7 298 439	10 795 356
97 912	Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	5 773 109	9 884 216
314 656	TELUS Corp.	8 764 384	8 221 961
135 550	Alimentation Couche-Tard Inc.	2 909 319	8 065 225
10 409	UnitedHealth Group Inc.	4 557 119	7 472 243
57 077	Banque Royale du Canada	7 231 885	7 265 902
145 951	US Foods Holding Corp.	6 597 328	6 722 953
141 778	Brookfield Corp.	7 732 072	6 036 907
37 783	WSP Global Inc.	4 073 303	5 935 331
62 909	Advanced Micro Devices Inc.	1 836 185	5 517 030
33 268	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	3 409 154	5 350 825
59 754	Banque Toronto-Dominion (La)	4 728 719	5 238 633
57 056	East West Bancorp Inc.	5 008 297	5 091 027
51 154	Nutrien Ltd.	4 718 967	5 056 573
41 376	Amazon.com Inc.	2 915 960	4 705 941

Les états financiers du (des) fonds sous-jacent(s) de CI Investments Inc., y compris l'information sur les titres en portefeuille de ce(s) même(s) fonds, sont disponibles en format électronique sur le site Web du gestionnaire du (des) fonds sous-jacent(s) à l'adresse www.ci.com.

Les pourcentages dans l'inventaire du portefeuille indiquent la proportion des placements à la juste valeur par rapport à l'actif net attribuable aux titulaires de contrat du Fonds.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds A de la Sun Life du Canada

Notes des états financiers propres au Fonds

Participation dans le(s) fonds sous-jacent(s) (note 2)

Les tableaux suivants présentent la participation du Fonds dans le(s) fonds sous-jacent(s).

au 31 décembre 2022

Fonds sous-jacent(s)	Juste valeur du (des) fonds sous-jacent(s) (en milliers de dollars)	Juste valeur du placement du Fonds dans le(s) fonds sous-jacent(s) (en milliers de dollars)	Participation dans le(s) fonds sous-jacent(s) (%)
Catégorie de société d'actions canadiennes sélect CI	464 899	51 297	11,0

au 31 décembre 2021

Fonds sous-jacent(s)	Juste valeur du (des) fonds sous-jacent(s) (en milliers de dollars)	Juste valeur du placement du Fonds dans le(s) fonds sous-jacent(s) (en milliers de dollars)	Participation dans le(s) fonds sous-jacent(s) (%)
Catégorie de société d'actions canadiennes sélect CI	830 105	60 247	7,3

Transactions sur parts (note 5)

pour les exercices clos les 31 décembre

	Catégorie A	
	2022	2021
Nombre de parts à l'ouverture de l'exercice	43 811	47 090
Parts émises contre trésorerie	311	100
Parts rachetées	(3 478)	(3 379)
Nombre de parts à la clôture de l'exercice	40 644	43 811

Pertes reportées en avant (note 4)

au 31 décembre (en milliers de dollars)

	2022
Pertes autres qu'en capital expirant en :	
2032	-
2033	-
2034	-
2035	-
2036	-
2037	-
2038	-
2039	-
2040	-
2041	-
2042	-
Total	-

Pour connaître la date de création du Fonds, veuillez consulter la note 1 des notes des états financiers.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds A de la Sun Life du Canada

Information financière (pour les exercices clos les 31 décembre) (non audité)

Faits saillants financiers

Le tableau suivant, qui présente les principales données financières relatives au Fonds, a pour but de vous aider à comprendre les résultats financiers du Fonds pour les cinq derniers exercices.

Valeur liquidative du Fonds par part	Ratios et données supplémentaires			Ratio des frais de gestion				
	Actif net attribuable aux titulaires de contrat, par part, à la clôture de l'exercice indiqué (en \$) ⁽¹⁾	Actif net (en milliers de dollars) ⁽¹⁾	Nombre de parts en circulation ⁽¹⁾	Taux de rotation du portefeuille (en %) ⁽²⁾	Ratio des frais de gestion avant taxes (en %) ⁽³⁾	Taxe de vente harmonisée (en %) ⁽³⁾	Ratio des frais de gestion après taxes (en %) ⁽³⁾	Taux effectif de la TVH pour l'exercice (en %) ⁽³⁾
Catégorie A								
2022	1 263,27	51 345	40 644	8,90	1,25	0,13	1,38	10,75
2021	1 381,33	60 518	43 811	2,69	1,25	0,13	1,38	10,69
2020	1 088,82	51 272	47 090	2,43	1,25	0,13	1,38	10,72
2019	1 013,72	51 213	50 520	5,72	1,25	0,13	1,38	10,72
2018	840,04	46 705	55 599	5,68	1,25	0,13	1,38	10,78

1) Ces données sont au 31 décembre des exercices indiqués.

2) Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation du portefeuille au cours d'un exercice est élevé, plus les coûts de transaction payables par le Fonds sont élevés au cours de cet exercice, et plus il est probable qu'un titulaire de contrat réalise des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un Fonds.

3) Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges imputées directement au Fonds plus, le cas échéant, les frais du ou des fonds sous-jacent(s), calculés selon une moyenne pondérée en fonction de la pondération du ou des fonds sous-jacent(s) dans le portefeuille, et est exprimé en pourcentage annualisé de l'actif net moyen des exercices indiqués. Le taux effectif de la TVH est calculé en utilisant le taux applicable à chaque province selon la résidence du titulaire de contrat et peut être différent de 13 %.

Pour connaître la date de création du Fonds, veuillez consulter la note 1 des notes des états financiers.

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Fonds A de la Sun Life du Canada

Notes des états financiers propres au Fonds

Risques liés aux instruments financiers du (des) fonds sous-jacent(s)

Le Fonds est indirectement exposé au risque de crédit, au risque de liquidité, à l'autre risque de prix, au risque de change et au risque de taux d'intérêt par ses participations dans le(s) fonds sous-jacent(s), dans la mesure où ceux-ci sont exposés aux mêmes risques. Veuillez vous référer à la note 8 pour une explication de la gestion des risques financiers. Les analyses de risque détaillées du (des) fonds sous-jacent(s) sont présentées dans les états financiers du (des) fonds sous-jacent(s).

Notes des états financiers

1. LE FONDS

Le Fonds A de la Sun Life du Canada (le Fonds) été créé par une résolution du conseil d'administration de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (Sun Life) le 1^{er} avril 1969.

La Sun Life, une filiale en propriété exclusive de la Financière Sun Life Inc., est la seule émettrice du contrat d'assurance individuelle à capital variable en vertu duquel les placements sont effectués dans chaque Fonds. Les actifs du Fonds sont la propriété de la Sun Life et sont distincts des autres actifs de la Sun Life. Les Fonds n'est pas une entité juridique distincte, mais constitue une entité publiante distincte.

La Sun Life a nommé CI Investments Inc. (« CI » ou le « gestionnaire ») pour qu'elle offre en son nom certains services d'administration et de gestion concernant le Fonds et ses contrats. CI est une filiale de CI Financial Corp.

La publication des présents états financiers a été autorisée par le gestionnaire le 28 avril 2023.

Les états de la situation financière sont aux 31 décembre 2022 et 2021. Les états du résultat global et les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat ainsi que les tableaux des flux de trésorerie sont pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021. Les inventaires du portefeuille sont au 31 décembre 2022. Les notes des états financiers propres au Fonds comprennent la participation dans le(s) fonds sous-jacent(s) aux 31 décembre 2022 et 2021, les transactions sur parts pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021 et les risques liés aux instruments financiers aux 31 décembre 2022 et 2021.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les présents états financiers ont été établis conformément aux *Normes internationales d'information financière* (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les principales méthodes comptables du Fonds sont résumées ci-dessous :

a. Classement et comptabilisation des instruments financiers

Le fonds de placement détenu par le Fonds est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, conformément à l'IFRS 9, Instruments financiers. Les achats et les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de l'opération. Les obligations du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat sont présentées au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui se rapproche de la juste valeur. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif.

b. Juste valeur des placements financiers

À la clôture, les titres cotés sont évalués au dernier cours pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des conditions actuelles du marché. Les titres non cotés sont évalués selon les prix fournis par des courtiers en valeurs mobilières reconnus ou, à défaut, leur juste valeur est déterminée par le gestionnaire selon les données les plus récentes. Le fonds sous-jacent est évalués chaque jour ouvrable selon la valeur liquidative présentée par le gestionnaire du fonds sous-jacent.

c. Trésorerie

La trésorerie est constituée de fonds déposés. Le découvert bancaire est présenté dans les passifs courants dans les états de la situation financière.

d. Coût des placements

Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et est déterminé selon le coût moyen.

e. Opérations de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les profits et les pertes réalisés à la vente de placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon le coût moyen.

f. Comptabilisation du revenu

Les distributions provenant des placements sont comptabilisées à la date ex-distribution et les revenus d'intérêts sont cumulés quotidiennement.

Les distributions provenant des titres de fonds d'investissement sont comptabilisées par le Fonds sous la forme selon laquelle elles sont versées par le fonds sous-jacent.

g. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation du Fonds.

h. Valeur liquidative par part

La valeur liquidative par part est calculée à la fin de chaque jour ouvrable complet du bureau du gestionnaire en divisant la valeur liquidative totale par le nombre de parts en circulation.

i. Classement des parts

Les parts du Fonds sont classées comme passifs financiers conformément à la norme IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (IAS 32), car elles ne répondent pas à la définition des instruments remboursables au gré du porteur devant être classés en capitaux propres conformément à l'IAS 32 aux fins de la présentation de l'information financière.

j. Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrats, liée aux activités, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat, liée aux activités, par part, est déterminée en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat, liée aux activités, du Fonds par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie en circulation au cours de l'exercice.

k. États financiers consolidés

Conformément à l'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), un Fonds doit fournir des états financiers consolidés s'il a le contrôle sur les entités dans lesquelles il investit. En octobre 2013, l'IASB a publié une modification à l'IFRS 10 relative à l'« entité d'investissement », qui prévoit une exception à la consolidation pour une entité qui répond à la définition d'une entité d'investissement. Le gestionnaire a déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement.

l. Placements dans des entreprises associées, des coentreprises, des filiales et des entités structurées non consolidées

Les filiales sont des entités, y compris les investissements dans d'autres entités d'investissement, sur lesquelles le Fonds exerce un contrôle. Un Fonds contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les entreprises associées et les coentreprises

Notes des états financiers (suite)

sont des participations dans des entités sur lesquelles un Fonds exerce une influence notable ou un contrôle conjoint. À l'inverse, les entités structurées sont des entités qui ont été conçues de telle sorte que les droits de vote ou les droits similaires ne sont pas les facteurs dominants dans la détermination du contrôle de l'entité, par exemple lorsque les droits de vote sont uniquement liés à des tâches administratives et que les activités pertinentes sont régies par des dispositions contractuelles.

Le gestionnaire a déterminé que le fonds servant satisfait aux critères d'une entité structurée par rapport au Fonds dominant.

L'exposition aux placements se rapportant à la participation du fonds sous-jacent figure dans les notes des états financiers propres à chaque Fonds.

m. Montants non nuls

Certains soldes présentés dans les états financiers comprennent des montants qui sont arrondis à zéro.

3. UTILISATION DE JUGEMENTS ET D'ESTIMATIONS COMPTABLES

La préparation des états financiers exige que la direction émette des jugements, fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants présentés au titre de l'actif et du passif à la date de clôture et sur les montants présentés des revenus et des charges au cours de l'exercice.

Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

Évaluation de la juste valeur des placements non cotés sur un marché actif

La juste valeur des placements dans le fonds sous-jacent qui n'est pas coté sur des marchés actifs est calculée principalement selon la dernière valeur liquidative de ces parts disponible pour chaque fonds sous-jacent, telle qu'elle est déterminée par les gestionnaires des fonds sous-jacents.

4. IMPÔT SUR LE REVENU

Le Fonds est réputé être une fiducie, qu'on appelle « fiducie créée à l'égard du fonds réservé », selon les dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et est réputé avoir attribué son revenu aux bénéficiaires. Les gains (pertes) net(te)s en capital du Fonds sont réputés revenir aux bénéficiaires. Par conséquent, le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur son revenu net, y compris les gains en capital nets réalisés pour l'exercice.

Voir le tableau sur les pertes fiscales reportées dans les notes des états financiers propres à chaque Fonds pour obtenir plus d'information sur les pertes autres qu'en capital reportées.

5. PARTS DES TITULAIRES DE CONTRAT

Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds.

Les variations pertinentes relatives aux souscriptions et aux rachats des parts du Fonds sont présentées dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux titulaires de contrat. Conformément aux politiques et aux objectifs de gestion des risques décrits à la note 8, le Fonds s'efforce d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en maintenant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat, au moyen de la cession de placements, le cas échéant.

L'information se rapportant aux opérations sur parts du Fonds figure dans les notes des états financiers propres à chaque Fonds.

6. FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS

En contrepartie des frais de gestion qu'il reçoit, le gestionnaire fournit les services de gestion requis pour les activités quotidiennes du Fonds.

Les frais de gestion sont calculés selon un pourcentage annuel de la valeur liquidative totale du Fonds à la fin de chaque jour et sont payés à la fin de chaque mois.

En plus des frais de gestion, des frais d'administration annuels sont imputés au Fonds et au fonds sous-jacent. En contrepartie des frais d'administration annuels qu'il reçoit, le gestionnaire absorbe tous les frais d'exploitation du Fonds et du fonds sous-jacent (à part certaines taxes, certains coûts d'emprunt, certains nouveaux droits gouvernementaux et les coûts et les charges des rapports et autres notices explicatives exigés conformément aux lois et lignes directrices réglementaires régissant l'émission ou la vente de contrats de rente variable).

Les frais d'administration sont calculés selon un pourcentage annuel de la valeur liquidative totale du Fonds à la fin de chaque jour ouvrable et sont payés à la fin de chaque mois.

Le Fonds ne paiera pas de frais de gestion et d'administration en double sur la portion des actifs qui sont investis dans des parts du fonds sous-jacent. Au cours de l'exercice, le Fonds pourrait recevoir des rabais sur les frais de gestion ou d'administration du gestionnaire relativement à ses placements dans le fonds sous-jacent. Les rabais sur frais de gestion sont compris dans les états de la situation financière et les états du résultat global du Fonds, selon le cas, sous « Rabais sur frais à recevoir » et « Rabais sur frais ».

Le Fonds verse des frais d'assurance à la Sun Life. La Sun Life impute les frais d'assurance du Fonds pour l'option de garantie applicable au Fonds. Les frais d'assurance à payer à la fin de l'exercice sont compris dans les états de la situation financière sous « Frais d'assurance à payer », tandis que les charges liées aux frais d'assurance pour l'exercice sont comprises dans les états du résultat global sous « Frais d'assurance ».

7. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Le Fonds pourrait investir dans un fonds sous-jacent qui est également géré par CI, le gestionnaire du Fonds. Pour des détails, veuillez consulter les notes des états financiers propres à chaque Fonds ou l'inventaire du portefeuille du Fonds.

Les frais de gestion et d'administration payés à CI sont également considérés comme une opération entre parties liées. Pour plus de détails, veuillez consulter la note 6.

8. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Conflit entre l'Ukraine et la Russie

Le conflit entre l'Ukraine et la Russie a entraîné une volatilité et une incertitude importantes sur les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'UE et du G7, y compris le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie et certains titres ont subi une baisse importante de leur valeur ou pourraient ne plus être négociables. Ces actions ont entraîné des perturbations importantes des activités d'investissement et des entreprises ayant des activités en Russie. L'impact à plus long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des investissements est incertain.

À mesure que la situation évolue, le gestionnaire continue de surveiller les événements en cours et leur incidence sur les stratégies de placement.

Notes des états financiers (suite)

Gestion des risques

Le Fonds investit dans des parts du fonds sous-jacent et est indirectement exposé à divers risques liés aux instruments financiers : le risque de concentration, le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris l'autre risque de prix, le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Le niveau de risque auquel chaque Fonds est exposé est fonction de l'objectif de placement et du type de placements que détiennent le ou les fonds sous-jacents. La valeur des placements dans un portefeuille d'un fonds sous-jacent peut changer de jour en jour en raison des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur, des conditions économiques et du marché, et des nouvelles propres aux sociétés dans lesquelles le fonds sous-jacent a investi, et ces facteurs ont une incidence sur la valeur de chaque Fonds. Le gestionnaire du fonds sous-jacent peut atténuer les effets négatifs de ces risques à l'aide des mesures suivantes, entre autres : un suivi régulier des positions du fonds sous-jacent et des événements du marché; la diversification du portefeuille de placements par catégorie d'actifs, pays, secteur et durée jusqu'à l'échéance, tout en respectant les objectifs établis; et par l'entremise des dérivés à titre de couverture de certains risques.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type d'actif, un secteur d'activité ou un type de contrepartie.

Des renseignements ayant trait à l'exposition du Fonds au risque de concentration sont présentés dans les notes des états financiers propres au Fonds de chaque Fonds.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que l'émetteur du titre ou la contrepartie à un instrument financier ne puisse pas respecter ses obligations financières. La juste valeur d'un titre de créance tient compte de la note de crédit de l'émetteur. La valeur comptable des titres de créance représente l'exposition au risque de crédit du fonds sous-jacent. L'exposition au risque de crédit pour les dérivés se fonde sur le profit latent de chaque fonds sous-jacent sur les obligations contractuelles envers la contrepartie à la date de clôture. L'exposition au risque de crédit des autres actifs du Fonds correspond à leur valeur comptable présentée dans les états de la situation financière.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un Fonds ne puisse pas respecter ses engagements à temps ou à un prix raisonnable. Le Fonds est exposé à des rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Fonds investit la totalité de son actif dans le fonds sous-jacent qui peut être vendu facilement.

Risque de marché

Les placements du Fonds sont exposés au risque de marché, qui est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des conditions du marché.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). La valeur de chaque placement est influencée par les perspectives de l'émetteur et par les conditions économiques et politiques générales, de même que par les tendances du secteur et du marché. Les titres présentent tous un risque de perte de capital.

Les autres actifs et passifs sont des éléments monétaires à court terme et, par conséquent, ne sont pas exposés à l'autre risque de prix.

Risque de change

Le risque de change découle des instruments financiers qui sont libellés dans une devise autre que le dollar canadien, qui est la devise fonctionnelle du Fonds et du fonds sous-jacent. Par conséquent, le fonds sous-jacent peut être exposé au risque que la valeur des titres libellés dans d'autres devises varie à cause de fluctuations des taux de change. Les actions négociées sur les marchés étrangers sont aussi exposées à des risques de change, car les prix libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du fonds sous-jacent afin de déterminer leur juste valeur.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des placements portant intérêt varie en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché en vigueur. Par conséquent, la valeur du fonds sous-jacent qui investit dans des titres de créance ou des titres de fiducies de revenu sera influencée par des fluctuations du taux d'intérêt applicable. Si les taux d'intérêt diminuent, la juste valeur des titres de créance existants pourrait augmenter en raison du rendement plus élevé. Par contre, si les taux d'intérêt augmentent, la réduction du rendement des titres de créance existants pourrait entraîner une baisse de la juste valeur. En général, la baisse est plus importante pour les titres de créance à long terme que pour les titres de créance à court terme.

Le risque de taux d'intérêt s'applique également aux titres convertibles. La juste valeur de ces titres varie de façon inverse aux taux d'intérêt, tout comme d'autres titres de créance. Toutefois, étant donné qu'ils peuvent être convertis en actions ordinaires, les titres convertibles sont généralement moins touchés par les fluctuations de taux d'intérêt que d'autres titres de créance.

L'exposition du Fonds à la sensibilité aux taux d'intérêt des placements à court terme portant intérêt est minime en raison de leur courte durée.

Hiérarchie des justes valeurs

Le Fonds doit classer les instruments financiers évalués selon la juste valeur en utilisant une hiérarchie des justes valeurs. Les placements évalués selon des cours cotés sur des marchés actifs sont classés au niveau 1. Ce niveau comprend des actions cotées en Bourse, des fonds négociés en Bourse, des fonds communs de placement offerts aux particuliers, des bons de souscription négociés en Bourse, des contrats à terme standardisés et des options négociées en Bourse.

Les instruments financiers qui sont négociés sur les marchés qui ne sont pas considérés comme étant actifs, mais qui sont évalués selon les cours du marché, les cotations de courtiers ou d'autres sources d'évaluations étayées par des données observables sont classés au niveau 2. Ces instruments comprennent les titres à revenu fixe, les titres adossés à des créances hypothécaires, les instruments à court terme, les bons de souscription hors cote, les options hors cote, les billets structurés de titres indexés et, le cas échéant, les contrats de change à terme et les swaps.

L'évaluation des placements classés au niveau 3 repose sur des données non observables importantes. Les placements du niveau 3 comprennent les actions de sociétés fermées, les prêts à terme privés, les fonds d'actions privés et certains dérivés. Des cours observables n'étant pas disponibles pour ces titres, le Fonds pourrait utiliser une variété de techniques d'évaluation pour calculer la juste valeur.

Le Fonds investit uniquement dans un autres fonds d'investissement et ce placement est classé au niveau 1.

Des renseignements ayant trait à l'exposition aux risques liés aux instruments financiers du Fonds sont présentés dans les notes des états financiers propres au Fonds de chaque Fonds.

Avis juridique

Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais des exemplaires supplémentaires de ces états financiers en composant le 1 800 792-9355, en envoyant un courriel à servicefrancais@ci.com, ou en communiquant avec votre représentant.

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life, est le seul émetteur du contrat d'assurance individuelle à capital variable en vertu duquel les placements sont effectués dans le Fonds A de la Sun Life du Canada. Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuelle à capital variable applicable est contenue dans la notice explicative. **SOUS RÉSERVE DE TOUTE GARANTIE À L'ÉCHÉANCE OU AU DÉCÈS QUI S'APPLIQUENT, TOUT MONTANT AFFECTÉ À UN FONDS DISTINCT EST INVESTI AUX RISQUES DU OU DES TITULAIRES DU CONTRAT ET SA VALEUR PEUT AUGMENTER OU DIMINUER.**

Certains noms, mots, phrases, graphiques ou logos figurant dans ce document peuvent constituer des noms commerciaux, des marques déposées ou non déposées, ou des marques de service de Gestion mondiale d'actifs CI. Placements CI et le logo Placements CI sont des marques déposées de Gestion mondiale d'actifs CI.

Pour plus d'informations, veuillez visit www.ci.com.

AR_F 04/23